



**Une lutte
quotidienne
contre
l'arbitraire**

Dans nos forêts,
on coupe tout...
jusqu'aux salaires

nouvelles

12 novembre
1999

464



CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle
(lshoule@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture :
Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN :

<http://www.csn.qc.ca>

BILLET
Jean-Pierre
Paire

POW ! POW ! T'es mort !

Vous y comprenez quelque chose, vous, à cette rocambolesque saga d'Air Canada, étalée en rouge Sheila d'une mare à l'autre, à coups de pleines pages de taloches publicitaires dans les journaux ?

J'avoue que je suis très, très ignorant en matière de haute finance — au début, je croyais qu'Onex était une nouvelle marque de céréales canadiennes : ça sonne bilingue, mais pas assez pour que le *redneck* de la Saskatchewan profonde s'en rende compte. Disons aussi que mes penchants naturels me portent davantage vers l'action syndicale que vers l'action boursière. La seule « part » (une part, c'est comme une « action », non ?) que j'aie jamais possédée de ma vie, c'est celle de ma caisse populaire. Et tant qu'à passer aux aveux, aussi bien dire que j'aimerais bien m'en débarrasser, de cette part, maintenant que je vois le Mouvement Desjardins se prendre pour la Bank of America et se ficher complètement de ses membres, de ses employé-es et de la qualité du service à la clientèle.

Mais revenons à nos avions. Morbleu, quelle

histoire ! On se serait cru dans le Far West de ma ruelle à Rosemont, quand j'étais gamin, sauf qu'au lieu de balles de carabine et de flèches en plastique, ça se tirait des millions, que dis-je, des centaines de millions ! « POW ! Je te monte tes actions à 10 piastres ! » « POW ! POW ! Je te garroche 100 millions de plus sur la table ! »

« POW ! Et moi 300 millions ! » « POW ! POW ! Seize piastres, pour tes actions ! Et puis non, dix-sept et demi, tiens toé ! » Sans parler des affirmations et insinuations toutes plus intéressantes les unes que les autres sur les carences d'administrateur de l'ennemi...

Et puis finalement, y a encore une empêchuse de jouer en rond qui a fait rentrer tout le monde pour souper : « Z'avez pas le droit de jouer à ça ! », a dit la Cour supérieure.

On rigole, mais n'empêche que tout cela nous a quand même permis d'entendre de la bouche même du président d'Air Canada que ce pays, dont j'ai toujours pensé qu'il était une vue de l'esprit, que ce Canada est une « république de bananes ». Quand ça tombe de 30 000 pieds d'altitude, ce n'est pas rien.



**Il y a
36 ans
déjà...**

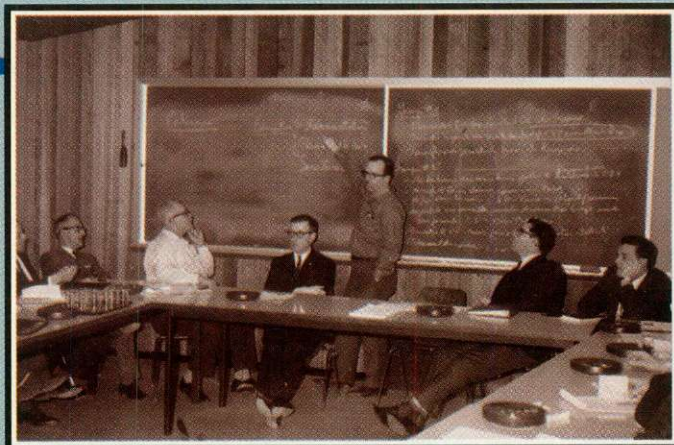


Photo : Archives CSN

1963 :

Sous l'impulsion d'André Laurin (assis, au centre de la photo), salarié de la CSN, des cours de budget familial sont donnés aux militantes et aux militants au début des années 60. André Laurin avait déclaré la guerre aux compagnies de crédit du Saguenay. Ces actions furent à l'origine de la création des ACEF.



Un métier récent, en expansion et essentiel à la forêt

Autrefois, l'industrie forestière fonctionnait sur la base de concessions faites aux grandes compagnies forestières. Ce régime a donné le résultat qu'on connaît, illustré de façon éloquente par Richard Desjardins dans son film *L'erreur boréale*. Sous ce régime, on coupait des arbres sans se soucier de la régénération des forêts. Depuis décembre 1986, avec l'adoption de la *Loi sur les forêts*, on oblige les propriétaires d'usine de transformation du bois à détenir un CAAF (contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier). Environ 260 compagnies sont actuellement détentrices de CAAF au Québec, leur permettant de récolter le bois dans les forêts publiques, moyennant l'obligation d'effectuer les traitements sylvicoles imposés par le ministère des Richesses naturelles et expliquant la forte demande pour le travail sylvicole. Le reboisement (la plantation) et le débroussaillage (éclaircie pré-commerciale) sont généralement sous-traités par les détenteurs de CAAF à des entreprises spécialisées en sylviculture. On compte environ 2600 entrepreneurs de ce genre au Québec qui, bien entendu, se prennent un bon profit au passage. Le troisième maillon de la chaîne, l'ouvrier sylvicole, en subit toutes les conséquences.



Les ouvriers sylvicoles Une lutte quotidienne contre l'arbitraire

Dans nos forêts, on invoque tout pour couper...
jusqu'aux salaires.

Henri Goulet

Ces derniers mois, on a fait grand état de l'exploitation – de la surexploitation même – de l'industrie forestière. Mais qu'en est-il d'une autre, celle-là subie par les ouvriers sylvicoles qui s'échinent, sous-payés, à forfait, de longues heures durant, à entretenir nos forêts ?

Dès 3 heures du matin, de la fin mai à la tombée des premières neiges au début de novembre, les quelque 7000 sylviculteurs du Québec sont en opération. Pour se faire un salaire convenable, il faut que la scie tourne dès 5 heures du matin. Par épuisement physique, la journée prend fin autour de 15 heures. Sauf pour le trajet de retour qui peut très souvent prendre deux heures dans des chemins forestiers non entretenus par les compagnies, menant la vie dure aux camions.

La neige détermine la saison

Les travailleurs sylvicoles sont appelés à faire deux opérations très différentes. D'abord un travail de plantation. Il s'effectue en début de saison, de la fin mai jusqu'à la mi-juillet. C'est la période la plus dure, à cause de la chaleur et des moustiques. Les mouches servent de contremaître. Avec les millions qui rôdent, les pauses sont rares. Même l'heure du lunch dépasse rarement 15 minutes. Les normes sont sévères, surtout pour la plantation à racines nues. Pour les plants en récipients, les « carottes », c'est un peu plus facile mais moins payant. Une poche de chaque côté avec 250 arbres d'un mètre de longueur, c'est lourd et éreintant. Les contremaîtres, omniprésents sur les sites de

plantation, se promènent avec leur canette de peinture et identifient les erreurs en rouge. Si les racines sont à découvert ou si la première branche touche le sol, le planteur est pénalisé. On exige un minimum de 85 pour cent de qualité. Payé entre 6 et 10 cents la racine, un planteur dépasse rarement 1200 racines par jour.

Ensuite commence le travail de débroussaillage. Il s'agit d'assurer la production la plus accélérée possible des espèces choisies en favorisant les sujets les plus vigoureux et en « slashant » tout ce qui existe à deux mètres autour de la tige conservée. Au Saguenay, à cause des papétières, c'est l'épinette qui règne en maître. Un bon travailleur sylvicole est celui qui est d'abord capable d'identifier rapidement la bonne tige à

conserver dans un rayon de deux mètres. Payé à l'hectare, son salaire dépend des évaluations de densité et de superficie effectuées sur les territoires. Un terrain évalué à 15 000 tiges à couper ne représente pas le même travail qu'un hectare évalué à 30 000, sauf que le taux payé à l'hectare est plafonné à 20 000 tiges.

Devant un « mur », un territoire de 50 000 tiges à l'hectare, c'est la déprime du travailleur sylvicole. Il perd sa semaine — et son âme — à scier dans de telles conditions. Quant aux mesures de superficie, effectuées électroniquement, elles sont souvent inexactes. Si le périmètre est mal évalué, impossible de contester l'ordinateur. Toujours l'arbitraire. ▶

Devant un « mur », un territoire de 50 000 tiges à l'hectare, c'est la déprime du travailleur sylvicole.





Contre les pratiques intolérables par la syndicalisation

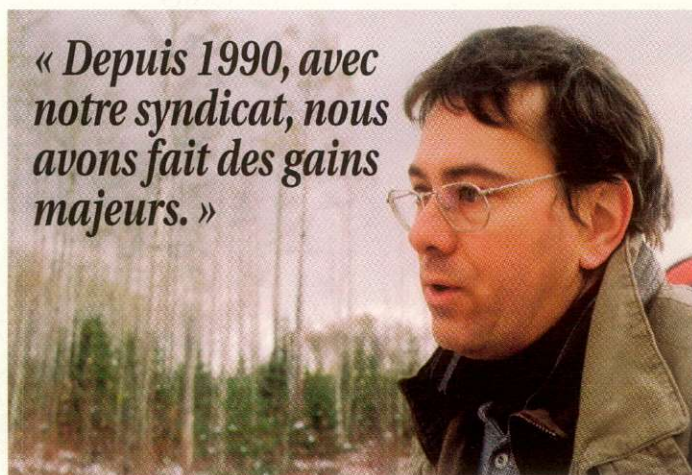
Fatigué avant de commencer

L'ouvrier sylvicole n'est jamais payé pour les tiges de moins de 1,2 mètre. Mais il doit les couper. Les déchets de coupe au sol ne sont pas considérés dans le taux payé à l'hectare. Encore moins les pentes. Travailler dans trois pieds de branches au sol relève pourtant de l'exploit. Scier à flanc de montagne n'exige pas les mêmes efforts que sur un terrain plat. Encore l'arbitraire. Très souvent, plus de 20 minutes de marche sont nécessaires pour se rendre sur le territoire, dans les aulnes, les souches, les embûches de terrain avec un sac à dos, la boîte à lunch, le réservoir d'essence et les outils. Fatigué avant de commencer, mais pas payé pour ces trajets. Une semaine de 1,3 hectare est la bonne moyenne. 1,3 hectare de misère, d'enfarges et de *tomberies*. Tout ça pour une moyenne de 450 à 700 dollars par semaine. Environ 350 dollars net, moins les dépenses pour les outils, l'essence, les vêtements, le camion.

Johnny Simard, président du Syndicat des employés de la Société sylvicole du Saguenay (CSN), un des rares syndicats dans le secteur de la sylviculture, milite activement pour la création d'un syndicat national de la sylviculture au Québec. Selon lui, c'est la seule façon de lutter contre le calvaire de l'arbitraire qui frappe tous les ouvriers sylvicoles. La campagne de syndicalisation est lancée depuis l'été. Les embûches sont nombreuses selon lui : « La réaction patronale est très forte. Les membres sont éparpillés partout. On leur fait subir des menaces constantes. J'ai même vu une compagnie proposer de payer les bottes aux gars à condition qu'ils refusent de signer une carte. Il est difficile de les regrouper. Le vendredi après-midi, ils n'ont vraiment plus l'énergie pour se battre contre l'arbitraire qui gruge constamment leurs salaires. »

Selon lui, le travail en forêt doit être valorisé parce que la

« Depuis 1990, avec notre syndicat, nous avons fait des gains majeurs. »



Johnny Simard

forêt est un patrimoine collectif. La syndicalisation peut y parvenir en réduisant l'arbitraire qui caractérise le métier. « Depuis 1990, avec notre syndicat, nous avons fait des gains majeurs. Les autres nous envient parce que nous avons obtenu, entre autres, la possibilité d'exiger un nouveau mesurage des terrains, de contester une évaluation de densité ou de qualité sur une parcelle. L'ancienneté est aussi reconnue, assurant une plus

grande stabilité de la main-d'œuvre. Nos taux sont aussi plus élevés. C'est ce genre de mesures qu'il faut maintenant obtenir pour les autres. Enfin, il faut que cessent des situations où, par exemple, les détenteurs de CAAF accordent des travaux pour 200 hectares et où les contracteurs en paient 150 aux travailleurs sylvicoles. Ces pratiques sont intolérables et seule la syndicalisation peut les corriger. »





Les ouvriers sylvicoles doivent défrayer la totalité des dépenses reliées à leur travail pour s'acquitter de leurs tâches : achat d'outils et leur entretien, vêtements, essence, véhicules, etc.

Membres du Syndicat des employés de la Société sylvicole du Saguenay (FTPF-CSN), comptant plus de 10 d'expérience, ils parlent de leur métier



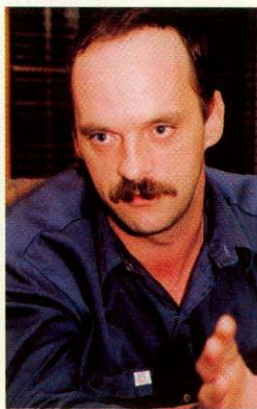
Stéphane Simard

« Mon père s'est fait mourir en forêt. Il nous a toujours dit de ne pas tomber dans le même piège que lui, mais c'est plus fort que nous. On aime la forêt et notre travail. On peut en vivre décemment, à condition d'améliorer collectivement notre sort. C'est pour ça que je crois au projet de syndicalisation de la CSN. »



Réjean Gagnon

« On a un beau métier, mais on le considère encore comme le dernier métier de la terre. Pourtant, on panse les blessures de l'industrie en forêt. Le Syndicat national de la sylviculture (SNS-CSN) vise justement à faire reconnaître notre métier. Pour moi, la syndicalisation, c'est une question de respect. Le gouvernement du Québec investit des millions dans la création d'emplois en forêt. C'est important d'assurer des conditions meilleures aux jeunes qui optent pour ce mode de vie. »



Daniel Houde

« La chaleur est paralysante lorsqu'on fait de la plantation. La charge est lourde et le rythme est scandé à la mesure du soleil qui lève. En débroussaillage, l'ennemi numéro un, ce sont les guêpes. Au mois d'août, les nids sont gros et on ne peut pas les surveiller. On y perdrait un temps énorme. On coupe et on se fait attaquer. Pour se protéger, il faudrait porter un survêtement en matériel plastifié. À cause de la chaleur, on ne s'y résigne pas et on en subit les conséquences. Aucun vêtement ordinaire ne protège contre les guêpes. »



Joël Simard

« L'équipement requis pour faire ce travail, sans compter le camion, représente une dépense d'environ 2000 dollars. La scie se marchande à 1200 \$. Les bottes forestières se vendent 150 \$; les pantalons « paddés », avec sept couches de nylon résistant, 80 \$; les casques et coquilles, 65 \$. Il faut aussi considérer l'essence de la scie, 30 \$ par semaine, et les lames de rechange à 23 \$ pièce. »



Jacques Dupérré

« Les camps forestiers, ce sont des écuries. Les conditions sont minimales. Minables. Des roulottes provenant des chantiers de la Baie James pour la plupart. Un dortoir avec les lits alignés en série. Une roulotte pour la cuisine. Le cuisinier arrive généralement le lundi soir seulement alors qu'il faut se présenter le dimanche soir pour être sur la job le lundi matin à 5 heures. Il faut donc apporter son lunch pour le déjeuner et le dîner du lundi. Le coût d'hébergement est d'environ 50 dollars par semaine, prélevés directement sur ta paie. »

Photos :
Alain Chagnon

Le fléau des petits postes

À la Résidence Maison-Neuve, près de 80 pour cent des employé-es travaillent à temps partiel.

Photos :
Alain Chagnon

Claude Saint-Georges

Ce n'est pas sans raison que la FSSS-CSN s'attaque à la précarité des emplois au cours de la négociation du secteur public. Véritable fléau, les petits postes sont répandus dans le réseau de la santé, avec leurs conséquences sur les revenus des employé-es et la qualité des soins.

Lest 9 h 30. Nous sommes dans un pavillon de soins de longue durée dans l'Est de Montréal qui héberge 160 grands malades, la majorité dépassant les 90 ans. À tour de rôles les employés du Pavillon Maison-Neuve prennent leur pause du matin. Certains s'arrêtent au bureau du syndicat. On sent la lassitude.

C'est d'abord la condition des malades qui les fait parler. On nous signale le cas d'une dame qui ne peut plus recevoir le programme de réadaptation. Il est trop tard. « Faute d'exercice, elle a ankylosé et elle a pris littéralement la forme de sa chaise, rapporte-t-on. On s'ingénie à lui installer des coussins pour la rendre plus confortable. L'ergothérapeute est à deux jours semaine pour tous les résidents. Et encore, nous n'avons pas le temps d'appliquer ses programmes. »

Le syndicat de 163 membres a réalisé une enquête très documentée sur l'état des soins et sur les conditions de travail dans l'établissement. L'étude démontre que la clientèle est la première victime pénalisée par les compressions budgétaires.

On y lit que le nombre de chutes, de brûlures et de blessures par objet représente une moyenne de plus de deux incidents par bénéficiaire au cours

d'une année. Certains de ces événements ont eu des conséquences graves sur le bien-être des malades, quelques uns devenant par la suite alités et incontinents.

Les petits postes

Sonia Lebel est préposée aux



Sonia Lebel

bénéficiaires. Elle détient l'un des petits postes créés par la direction en 1997. Pour elle, c'est cinq jours semaine, quatre heures par jour en soirée. « À tout calculer, le revenu que je fais au centre est inférieur à ce que j'obtiendrais à l'aide sociale. C'est pour cela que je dois faire des remplacements ailleurs dans le réseau. C'est certain que j'aimerais avoir une meilleure stabilité pour mieux prendre soin de ma fille. De ce temps-ci, je l'avoue, la motivation au travail n'est plus ce qu'elle était. »



La présidente du syndicat, Jocelyne Daviault, explique que la direction est guidée essentiellement par une vision comptable, avec peu d'égards pour la clientèle et le personnel. En 1994, les proposées à temps complet représentaient 43 pour cent des postes. En 1998, avec l'implantation d'une structure de postes dite ondulatoire, il ne reste plus que 21 pour cent de préposées à temps complet, les autres se retrouvant sur les petits postes. L'insuffisance de personnel et la fragmentation du travail créent de l'isolement, de l'anxiété, de la tristesse, de la dépression et de l'insatisfaction croissante, note le rapport d'enquête.

La situation à Maison-Neuve illustre bien la dégradation des conditions de travail dans les centres de longue durée, là où on retrouve le plus haut niveau de précarité dans le réseau de la santé.

Devant une situation devenue insoutenable, les membres du syndicat, en juin dernier, ont voté à 78 pour cent pour le re-



Jocelyne Daviault

cours à la grève, s'il n'y avait pas d'amélioration. À quelques heures du débrayage, la direction a consenti à ajouter des ressources. Douze postes à temps complet ont été créés, dont sept postes de préposées. « C'est un début, mais ce n'est pas assez. Il en faudrait 24 pour une qualité de soins adéquate. Nous allons continuer à faire nos pressions », indique la présidente du syndicat, Jocelyne Daviault.

Forum sur l'industrie du camionnage

Une industrie mise à nu

Henri Goulet

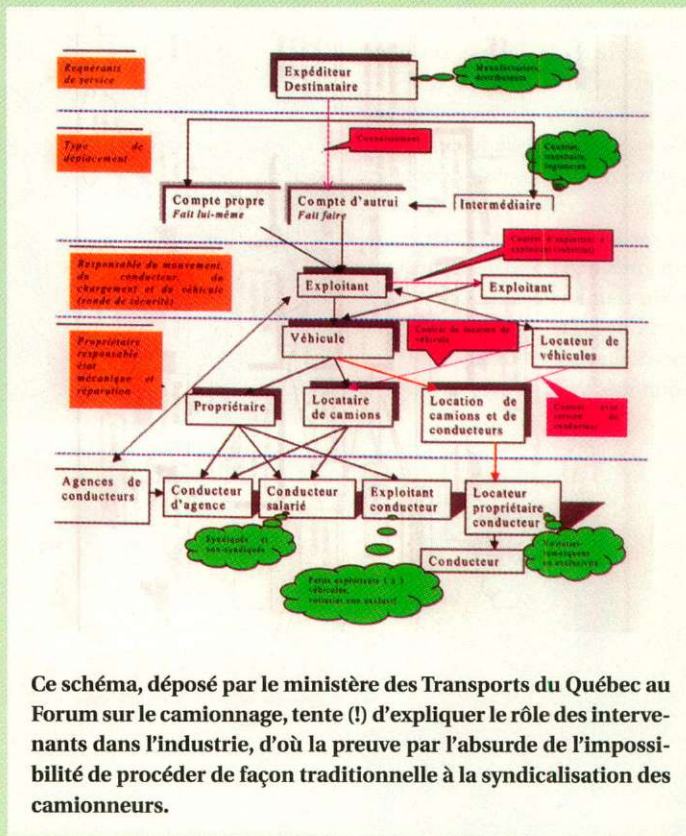
L'injonction interdisant aux camionneurs de manifester sur les routes du Québec a été reconduite jusqu'au 14 janvier sans aucune possibilité d'en débattre. Par contre, en parallèle, les travaux du Forum sur l'industrie du camionnage se poursuivent et semblent sur la bonne voie.

La deuxième rencontre, le 3 novembre, aura permis, entre autres, de confirmer la complexité de cette industrie, à cause surtout de la multitude d'intervenants qui s'y chevauchent et de faire le point sur la compétition féroce qui la caractérise.

En matière de sécurité, les représentants du Syndicat national du transport routier (CSN) ont soumis, quant à eux, quelques données que même les représentants de l'industrie n'ont pas été en mesure de contester. En effet, en 1998, selon le Camo-Route, 37 pour cent des camionneurs déclaraient avoir fait plus de 71 heures de

travail par semaine et 51 pour cent affirmaient passer moins de huit soirs à la maison par mois. Une autre enquête effectuée aux États-Unis par The Truckload Carriers Association démontre, quant à elle, que 33,5 heures par semaine sont consacrées au chargement et au déchargement des marchandises sèches. Dans le secteur des produits réfrigérés, les camionneurs pourrissent en moyenne 43 heures devant les quais de chargement, sans que ces heures soient jamais payées aux camionneurs.

Ces données seront bientôt complétées par un sondage officiel sur les conditions de tra-



Ce schéma, déposé par le ministère des Transports du Québec au Forum sur le camionnage, tente (!) d'expliquer le rôle des intervenants dans l'industrie, d'où la preuve par l'absurde de l'impossibilité de procéder de façon traditionnelle à la syndicalisation des camionneurs.

vail des camionneurs, incluant la participation à des groupes témoins. Le Forum serait-il en train de mettre à nu une indus-

trie qui, jusqu'à aujourd'hui, cachait de plus en plus difficilement ses parties intimes ?

Négociation à la STCUM

Encore les surplus de la caisse de retraite

Michel Crête

La négociation qui s'amorce s'annonce difficile entre le Syndicat du transport de Montréal (CSN) et la STCUM qui projette encore de s'emparer des surplus de la caisse de retraite.



Gaétan Châteauneuf

À compter du 16 novembre, les représentants syndicaux des 2000 employé-es d'entretien de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM) amorcent la négociation de la prochaine convention collective qui vient à échéance le 8 janvier.

Les enjeux sont de taille. Pour équilibrer son budget, la STCUM veut réaliser des compressions de l'ordre de 23 millions de dollars au chapitre de la rémunération. Pour ce faire, la société a dans sa mire, encore une fois, les surplus de la caisse de retraite des employés,

évalués à plus de 80 millions de dollars. « C'est le bas de laine des travailleurs ! Il n'est pas question que la STCUM s'en empare », a affirmé le président du syndicat, Gaétan Châteauneuf.

« Au cours de la dernière décennie, Québec et les municipalités ont diminué leurs contributions dans le transport public. Nous ne ferons pas les frais de ce désengagement », a averti Gaétan Châteauneuf.

Revendications

Le syndicat tient, pour sa part, à utiliser les surplus de la caisse

de retraite pour bonifier les rentes, autant celles des employé-es actifs que celles des retraités. Pour une convention collective de trois ans, ces syndiqué-es revendiquent aussi des augmentations de salaire de cinq pour cent pour chacune des années du contrat. Avec 280 employé-es temporaires dans ses rangs, le syndicat compte bien se battre pour abolir ce statut d'emploi afin qu'ils puissent jouir de tous les avantages prévus à la convention.

Celanese, une usine de production de fil d'acétate, était devenue une institution à Drummondville, où elle régnait depuis plus de 70 ans. Pendant la guerre, plus de 6000 personnes y ont travaillé. À l'époque où Celanese était la seule industrie de la région, ses dirigeants avaient joué de leur influence politique pour empêcher d'autres entreprises de s'installer. « Drummondville doit demeurer la ville du textile! », plaidaient-ils, se gardant bien d'avouer qu'ils craignaient surtout de perdre leur main-d'œuvre à bon marché au profit de secteurs traditionnellement plus généreux envers leurs employés...



Fermeture de Celanese à Drummondville

Grossièreté de la direction, dignité des travailleurs

Photos :
Alain Chagnon

Lucie Laurin



**Serge Olivier,
président :**

« On devait négocier le renouvellement de notre convention collective. Le boss n'a jamais attendu de connaître nos revendications... »



**Yannick Joyal,
secrétaire-trésorier :**

« Ceux qui vont sortir gagnants, ce sont ceux qui auront été les plus droits et les plus brillants. Moi, je fais le pari que ce sera nous. »



S'ils avaient assisté à l'assemblée générale spéciale du syndicat des cols bleus de Celanese, ce vendredi 29 octobre, à Drummondville, les dirigeants de l'entreprise et les actionnaires de Hoechst AG auraient reçu une belle leçon : il régnait là une hauteur de sentiment, une dignité et une solidarité auxquels, apparemment, ils n'ont jamais accédé.

Leût été bien compréhensible, pourtant, que les travailleuses et les travailleurs mis à pied se laissent aller à des débordements de haine et à des appels à la vengeance, ayant été honteusement trompés et méprisés jusqu'au dernier moment. Qu'on en juge : la direction n'ayant avisé de la fermeture de l'entreprise que les salariés qui se trouvaient sur les lieux ce jeudi 28 octobre, c'est par les médias que plusieurs employés ont appris la nouvelle. Autre grossièreté

inouïe, Celanese avait distribué aux travailleurs, ce même jour, avec leur chèque de paie, une invitation à devenir actionnaires de Hoechst AG, cette multinationale allemande qui, s'étant portée acquéreur de Celanese Canada, a décidé de transférer la production de Drummondville au Mexique pour éliminer la concurrence.

Pour compléter ce portrait édifiant, ajoutons que la direction rappellera au travail, ces prochaines semaines, plusieurs employés mis en disponi-

bilité afin de préparer le déménagement de l'entreprise au Mexique. En d'autres termes, on les invitera à nouer la corde avec laquelle on les pendra, en leur laissant entendre, en plus, qu'on leur fait une faveur.

Celanese de père en fils

Dans certaines familles, on travaillait à Celanese de père en fils, parfois même avec femme, tante et beau-frère. De nombreux cols bleus y ont accumulé une trentaine d'années d'ancienneté.

La direction n'ayant avisé de la fermeture de l'entreprise que les salariés qui se trouvaient sur les lieux ce jeudi 28 octobre, c'est par les médias que plusieurs employés ont appris la nouvelle.

Les syndiqué-es tenaient à leur entreprise et lui avaient plus d'une fois manifesté leur loyauté. Au cours de la dernière décennie, ils avaient consenti de nombreux efforts pour la sauver, notamment en absorbant, au prix d'énormes sacrifices, des compressions de 16 millions de dollars dans une opération appelée « processus du renouveau ». C'est en toute bonne foi qu'ils avaient participé à une réorganisation du travail, tandis que la partie patronale, de son côté, s'empresait d'oublier ses engagements — notamment celui de diminuer le nombre de cadres — et ne regardait pas à la dépense — la sienne, bien sûr. « Des cols bleus sont partis à la retraite sans aucune prime de séparation, pas même une poignée de main, tandis que des cadres, eux, empochaient des primes de séparation de 100 000 \$ », déclare le président du syndicat, Serge Olivier.

La sagesse syndicale

La fermeture de l'usine n'aura surpris personne. « Ça faisait trois ans qu'ils nous menaçaient avec ça, a témoigné un travailleur. Il n'y a pas grand monde ici qui n'a pas pris de pilules pour le stress, la dépression ou les ulcères d'estomac. » Il y a eu, d'abord, le rachat par Hoechst AG de toutes les actions de Celanese Canada ; puis Celanese a annoncé le déménagement du siège social aux États-Unis. Aussi, en apprenant qu'une décision importante



Photo : Archives CSN

Jusqu'aux années 1970, Celanese établissait le pattern des salaires dans la région de Drummondville : le revenu moyen y était de 30,6 pour cent inférieur à la moyenne canadienne. En 1976, les cols bleus de Celanese à Drummondville touchaient en moyenne 3,29 \$ l'heure, alors que ceux des usines d'Ontario et d'Alberta étaient payés entre 2000 à 3000 \$ de plus annuellement.

En 1976, peu après l'affiliation des cols bleus et des cols blancs à la CSN, un conflit éclata. La répression policière fut particulièrement féroce. Des militants furent gazés. « À l'hôpital, ils étaient incapables de nous traiter : ils ne connaissaient pas ces gaz-là », se souvient Gilles Thivierge, alors directeur de grève. Par la suite, la police de Drummondville fut blâmée par la Commission des droits de la personne.

serait annoncée en octobre, le syndicat a-t-il eu la sagesse de repousser les dates de négociation prévues en début d'octobre pour le renouvellement de la convention collective. « On ne voulait surtout pas leur donner l'occasion de nous mettre la fermeture sur le dos en disant que nous avions des revendications impossibles à satisfaire », explique Serge Olivier.

Les dirigeants de Celanese, qui n'avaient pas eu la décence d'aviser personnellement chaque employé de la fermeture, ont trouvé le moyen et le

temps, par contre, de parler à chacun le lendemain de l'annonce fatidique. Pour les prévenir qu'à la première niaiserie, l'entreprise fermerait immédiatement...

On demande le respect

Malgré toute leur colère et leur amertume, c'est avec beaucoup de dignité que les travailleurs ont exprimé leur immense déception, ce vendredi 29 octobre. Au cours d'une assemblée chargée d'émotion, chaque syndiqué qui a pris la parole a tenu à remercier les membres de l'exécutif syndi-

cal. Celui-ci a reçu le mandat unanime de négocier pour les membres le maximum de compensation. Enfin, chacun et chacune a émis le vœu que l'employeur, qui a tellement profité de la bonne foi de ses employé-es, négocie maintenant les modalités de fermeture avec le respect dû à des travailleurs qui ont beaucoup donné à leur entreprise.

Il y a des dirigeants d'entreprise qui ne méritent pas les employé-es qu'ils ont.

Les organisations sociales et syndicales veulent des garanties

La libéralisation des échanges commerciaux ne doit pas aggraver les inégalités et la pauvreté.

Maroussia Kishka

À Toronto, dans la grisaille de novembre, sans trop faire de bruit, la première ronde de négociation pour la création d'une zone de libre-échange des Amériques vient de se terminer. Les organisations syndicales et sociales des trois Amériques, regroupées dans l'Alliance sociale continentale, y ont obtenu d'être reconnues comme porte-parole de la société civile. Mais bien des différends restent à aplanir pour la libéralisation du commerce de l'Arctique jusqu'à l'Argentine.

Six ans après le premier Sommet des chefs d'État d'Amérique à Miami et dix-huit mois avant celui qui se tiendra à Québec, les États-Unis n'ont toujours pas donné le feu vert au président Clinton pour négocier cet accord. Le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, liés entre eux par un accord de libre-échange, ne sont pas pressés d'en arriver à une entente plus large. Le Mexique et d'autres pays d'Amérique latine refusent d'accorder le même statut de participation à l'Alliance sociale continentale qu'au forum des gens d'affaires des Amériques. Et les objectifs de la société civile et du milieu des affaires sont diamétralement opposés.

Malgré tout, cette fin de la première manche avait attiré quelque mille hommes d'affaires des trois Amériques à Toronto. L'enjeu est, en effet, de taille. Cet accord entre les 34 pays du continent, s'il voyait le jour tel que prévu en 2005, ferait de l'Amérique la plus grande zone de libre-échange au monde avec une population de huit cent millions de personnes. C'est ce qui explique aussi que les organisations syndicales et sociales du Nord au Sud, dont la CSN, se mobilisent. Elles veulent que cet accord garantisse que les droits humains et sociaux vont primer sur ceux des corporations et que la libéralisation



des échanges commerciaux n'aggraver pas les inégalités et la pauvreté.

Plate-forme de revendications

Le 3 novembre, à Toronto, juste avant l'ouverture de la cinquième rencontre des ministres du commerce des 34 pays du continent, les porte-parole de l'Alliance ont remis leur plate-forme de revendications au ministre Pierre Pettigrew.

Ils soulignent que la libéra-

lisation des marchés n'apporte pas la prospérité pour les populations. L'adhésion du Mexique à l'ALENA en 1994 a fait en sorte que le taux de pauvreté y a grimpé de 50 à 66 pour cent. L'accord de libre-échange intervenu entre les États-Unis, le Canada et le Mexique a entraîné aussi une révision à la baisse des programmes de bien-être social et d'assurance-chômage, une privatisation d'entreprises et de services publics, une réduction du rôle de

réglementation de l'État et la subordination des intérêts nationaux aux intérêts des corporations.

L'Alliance donne une série d'exemples concrets de litiges où les États ont vu leur pouvoir subordonné aux droits des corporations. Elle cite, entre autres, la victoire d'Ethyl Corporation contre le gouvernement canadien. En 1998, cette compagnie américaine a obtenu 13 millions de dollars de compensations pour perte de profits escomptés parce que le gouvernement canadien avait interdit l'utilisation de l'additif à essence MMT, une toxine connue. Depuis, Ottawa a retiré cette mesure de protection de la santé.

Les organisations syndicales et sociales demandent aux gouvernements de négocier un accord de libre-échange qui obligera les corporations et les milieux financiers à respecter les règles et contrôles que se donnent les États pour civiliser le capital. Elles veulent aussi qu'un tel accord contienne des clauses sociales pour améliorer les conditions de travail et de vie et assurer la diversité culturelle.

La contestation prend forme

Photos :
Alain Chagnon

Luc Latraverse

Les communautés de plusieurs régions du Québec ont commencé à se mobiliser. Elles revendiquent le droit des sociétaires des caisses populaires Desjardins de décider s'ils sont d'accord ou non avec la réforme proposée par la direction du mouvement.

En Estrie, une vingtaine de caisses ont boycotté l'assemblée d'information de la fédération régionale, le 30 octobre dernier. Les dirigeants de ces caisses, qui font partie du Regroupement pour la survie des caisses rurales, sont sortis de la salle et ont manifesté à l'extérieur pour affirmer qu'ils s'opposaient à la tenue des assemblées des fédérations régionales prévues le 4 décembre et qui doivent adopter l'abolition de ses structures pour créer une fédération unique à laquelle seraient affiliées toutes les caisses.

Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, des coalitions régionales sont en formation et se manifestent de plus en plus sur la place publique. Au plan national, la Coalition pour le maintien de la démocratie et de la coopération au sein du Mouvement Desjardins regroupe différentes organisations d'ânés, de femmes, de personnes assistées sociales, de consommateurs, des syndicats et des dirigeants de caisses populaires qui veulent consolider le mouvement coopératif et y ramener la démocratie.



Le président du Conseil central de l'Estrie (CSN), Janvier Cliche, qui participait à l'assemblée régionale, a indiqué que la mobilisation prendra davantage d'ampleur au cours des prochaines semaines.

En passant par Princeville

Photo :
Michel Giroux

Henri Jalbert et Michel Giroux

Nous revenions de faire des entrevues dans la Beauce. On s'est dit : passons par l'intérieur des terres pour voir du pays — La Guadeloupe, Sainte-Praxède, Disraëli, Saint-Fortunat-de-Wolfestown, Trottier Mills, Princeville — avant de rejoindre la 20 et de rentrer à Montréal.

Rendus à Princeville, surprise ! Une quarantaine de personnes manifestent sur la rue principale, aux abords de l'usine Olymel, pancartes CSN bien en évidence. On s'arrête. On s'informe.

— C'est Olymel ?

— Non, les Aliments Vermont. Olymel, c'est de l'autre côté de la rue.

— Vous êtes en grève ?

— Non, en lock-out. Depuis avant-hier (2 novembre).

— Ça accroche sur quoi ?

— Les salaires. L'employeur veut imposer une baisse de neuf cents l'heure et un gel pendant trois ans sur un contrat de cinq ans. Nous avons dit non ; il nous a dit de sortir de la shop parce qu'on avait des brassards CSN.

Nous sommes demeurés quelques minutes à placoter. Ils sont cent soixante-cinq travailleurs et ils fabriquent du bacon, à l'occasion avec des porcs de chez Olymel.

Quelques jours plus tard, nous apprenions qu'il y avait un règlement : pas de baisse de salaire, un forfaitaire de 350 \$ la première année, un gel la deuxième année, le rétablissement des échelles la troisième



année et 15 cents l'heure la quatrième année.

Ce groupe de travailleurs est à sa quatrième convention et à son quatrième syndicat. Avec la CSN, ils ont retouché le normatif et sont enfin allés

chercher ce qu'il y a de plus élémentaire : le respect et la reconnaissance du syndicat. Imaginez ! Avant, ils n'avaient même pas droit à des tableaux d'affichage dignes de ce nom.

Surplus de l'assurance-emploi

Paul Martin joue au père Noël

La CSN qualifie de cyniques les vœux du ministre canadien des Finances de réduire l'écart entre les riches et les pauvres et de faire du Canada une société solidaire. Au cours des deux prochaines années, les surplus budgétaires de son plan quinquennal, il les puise dans la caisse d'assurance-emploi. « C'est révoltant qu'à même l'argent des chômeurs, le ministre se félicite de vouloir accroître le financement de l'innovation au pays et

des baisses d'impôt », a déclaré la CSN. Soixante pour cent des travailleurs et travailleuses ayant cotisé à la caisse d'assurance-emploi n'ont toujours pas droit à des prestations. « Il est stupéfiant de voir que les 6 milliards requis pour bonifier le régime, afin que 70 pour cent des cotisants puissent avoir droit à des prestations, soient siphonnés pour les seuls fins de permettre au ministre Martin de jouer au père Noël. »

M.K.

Petite enfance

La Fondation Léo-Cormier remet ses bourses

La Fondation Léo-Cormier a remis deux bourses, d'une valeur de 500 dollars chacune, à une garderie et une classe maternelle, dans le cadre du premier concours qu'elle organise sur le thème de l'éducation aux droits de la petite enfance. Impliquée dans la promotion et la défense des droits et libertés, la

fondation a reçu une vingtaine de projets soumis par des garderies et des maternelles québécoises sur le thème des droits économiques, sociaux et culturels. Le Centre de la petite enfance *La Chenille*, de Saint-Donat, à travers le jeu (chants, contes, costumes et cuisine), a permis aux enfants de s'ouvrir aux identités culturelles.

Pour sa part, la maternelle *Les petits rayons de soleil*, de l'école Louis-Lafortune à Delson, a créé un jeu éducatif et un livre de contes illustrés par les enfants sur les thèmes suivants : le droit à un gîte pour dormir, à des soins de santé, à l'éducation, etc.

Pour plus de renseignements sur la fondation : (514) 482-1979.

L.-S. H.

Colloque Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels

La CSN y était !

Le Colloque Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels, qui s'est déroulé à Montréal du 11 au 13 novembre, a été un moment privilégié pour discuter de l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels. La CSN y a présenté différentes initiatives. Denise Trudeau, présidente du comité de la condition féminine, a fait état des politiques de la CSN pour contrer le harcèlement sexuel dans les milieux de travail, et plus particulièrement dans les milieux non traditionnels. Micheline Boucher, ergonomiste à la CSN, a expliqué son expérience de recherche et de travail sur le terrain, en ce qui a trait aux changements et aux adaptations qui doivent être apportés aux postes et aux outils de travail. Anne Morisset, « came-



rawoman » à TQS, a démontré comment l'évolution des technologies et la venue de nouveaux équipements viennent faciliter le travail des femmes dans ce secteur d'emploi non traditionnel. Enfin, Gaétan Châteauneuf, président du Syndicat du transport de Montréal, et Lynda Boisclair, membre du Syndicat des employé-es de Gaz métropolitain, ont fait part des démarches dans leur milieu de travail.

H.J.

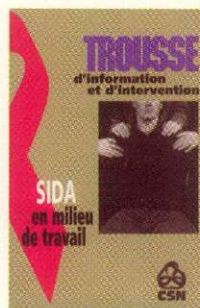


À vos livres

Une trousse de première nécessité

Après bientôt deux ans d'existence, la *Trousse d'information et d'intervention sur le sida en milieu de travail* de la CSN n'a rien perdu de sa pertinence. Elle contient à la fois des réponses aux questions des syndicats qui veulent aider leurs membres séropositifs ou sidéens et leur éviter le rejet, des indications sur ce qu'il faut négocier et ce que doit prévoir une politique sur le sida, et un guide de premiers soins.

Un outil syndical d'autant plus indispensable que le sida fait des ravages au sein de la population active.



1601, De Lorimier, Montréal, QC, H2K 4M5
docucsn@total.net

(514) 598-2151

Coût : 5,00 \$

Frais d'expédition : 2,75 \$ pour le premier exemplaire et 1,00 \$ par copie supplémentaire.



Johanne Roy, de la garderie *La Chenille*, et Magada Farès, de la maternelle *Les petits rayons de soleil*, accompagnées de jeunes, ont reçu les bourses remises par la Fondation Léo-Cormier.
Photo : Alain Chagnon

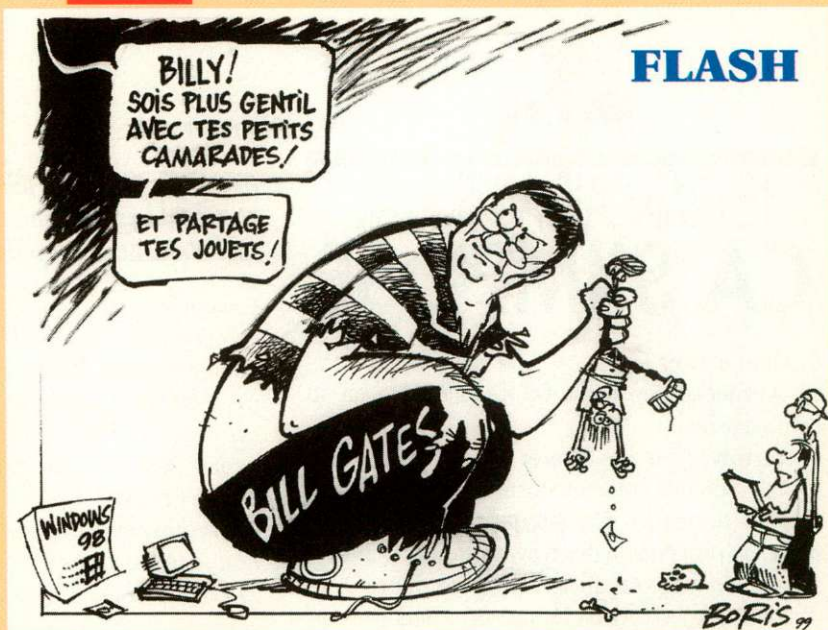
26 novembre

Journée internationale du non-achat

Plus de 80 pour cent des ressources de la planète sont consommées par à peine 20 pour cent de ses habitants. Est-ce à dire que les ressources de la planète sont insuffisantes pour une population si grande ? Peut-être. Serait-ce plutôt dû à une distribution inéquitable de la richesse ? Probablement. Une chose est sûre, c'est que nous nous adonnons, dans notre confort à l'occidentale, à un gaspillage indu et à une surconsommation de produits aussi

inutiles que destructeurs pour notre environnement. Le 26 novembre sera la septième journée annuelle mondiale du non-achat. Un appel mordant au rejet de la société de surconsommation et au mercantilisme avilissant. L'organisme canadien *The Adbusters* vous invite à faire de votre consommation de tous les jours un geste politique et à réévaluer vos vrais besoins. Visitez leur site : www.adbusters.org.

J.-P. L



Lanaudière

Décision douteuse maintenue

La Régie de la santé de Lanaudière « déplore que l'Hôpital Le Gardeur ait maintenu une décision qui prive la région d'économies précieuses », lit-on dans un communiqué émis le 27 octobre. L'hôpital a décidé de maintenir pour un an son contrat de buanderie avec l'entreprise privée, plutôt que de l'accorder à la Buanderie Lavérendière du Centre hospitalier régional de

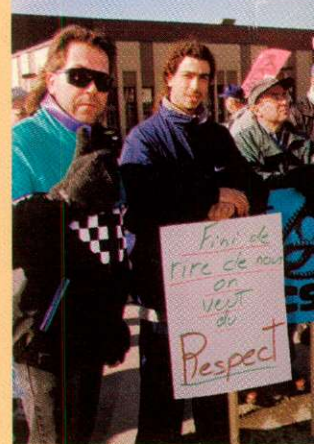
Lanaudière. « La régie (...) avait invité l'hôpital à reconsidérer ce choix et à accorder le contrat à la Buanderie Lavérendière. En effet, la soumission présentée par cette dernière permettait des économies appréciables pour l'hôpital et pour plusieurs établissements

de santé », affirme la régie. Rappelons que le député de l'Assomption, Jean-Claude Saint-André, a fortement encouragé l'hôpital à agir en ce sens. La régie entend profiter de l'année « pour s'assurer qu'une telle situation ne se reproduise plus ». M.C.

Conflit à Mométal

La ministre Lemieux porte sa part de responsabilités

« Mométal à Longueuil est responsable du conflit de travail qui porte principalement sur la clause " orphelin ". Mais la ministre du Travail, Diane Lemieux, a une lourde responsabilité. Avec son projet de loi, elle a donné le mode d'emploi aux patrons pour introduire des clauses discriminatoires », a dénoncé le vice-président de la CSN, Roger Valois. Le projet de loi stipule qu'une convention collective ou un décret ne peut accorder à un salarié des conditions de travail moins avantageuses que celles accordées à un autre salarié. Mais un autre article du même projet vient le pervertir. Il permet à un groupe d'employés d'obtenir des conditions « temporairement » plus avantageuses que celles applicables à d'autres travailleurs qui effectuent les mêmes tâches, dans le même établissement, en cas de réorganisation interne de l'entreprise. Mométal a suivi le mode d'emploi de la ministre.



En conflit depuis le 19 octobre, les travailleurs de Mométal luttent, entre autres, pour la reconnaissance syndicale et contre les clauses discriminatoires.

Photo : Alain Chagnon

M.C.



Photo : Alain Chagnon

Le Front commun manifeste

Les 1^{er} et 11 novembre, les syndiqué-s du secteur public ont rappelé aux députés du PQ et aux employeurs qu'ils ne pouvaient se défilier de leurs responsabilités au cours de la présente négociation : les députés et ministres sont redevables devant la population de la dégradation des services publics et les employeurs sont ceux qui donnent aux comités patronaux de négociation les mandats nécessaires. Les syndiqué-es ont été très clair : « Vous avez le pouvoir d'influencer le cours de cette négociation afin d'améliorer les conditions de travail et les services publics. Assumez vos responsabilités ! ».

T.J.

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>

Les profits ou la vie ?

Opération SalAMI, le film

Vous rappelez-vous de l'Opération SalAMI, qui a mis un terme aux discussions en catimini devant conduire à l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), en mai 1998 ? Si non, vous pouvez revivre cet événement en assistant à la représentation du vidéo *Les profits ou la vie ?*, le 30 novembre au Cabaret du Musée Juste pour rire, à Montréal. On y voit, entre autres, l'entraînement à la désobéissance civile qu'ont reçu les manifestants. Pour renseignements : (514) 982-6606 L.-S. H.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Quel métier !

- a) Un mécanicien enfilerait-il sa salopette ou sa combinaison ?
 b) Les travailleurs de la forêt utilisent-ils une scie à chaîne ou une tronçonneuse ?
 c) Dans toutes les régions, jusqu'à tout récemment, on procédait à des travaux routiers. S'agissait-il de pavage ou d'asphaltage de routes ?
 d) Dans la construction, utilise-t-on plus souvent des échafauds ou des échafaudages pour faciliter certains travaux ?
 e) De même, doit-on parler de l'entrepreneur ou du contracteur ?

Réponse. a) Le plus souvent, c'est une combinaison : vêtement d'une seule pièce réunissant un pantalon et une veste à manches généralement longues, qui protège contre les taches et la poussière. La salopette est un pantalon non ajusté prolongé d'une bavette et suspendu par des bretelles.

- b) Une scie à chaîne, puisque cet outil sert aussi à abattre et à ébrancher les arbres (pas seulement à tronçonner).
 c) C'était de l'asphaltage ; on posait du bel asphalte neuf, sauf là où on recouvrait de pavés, comme dans le Vieux-Montréal.
 d) Échafaudages. L'échafaud sert plutôt pour les condamnés à mort.
 e) Entrepreneur, bien sûr, puisque « contracteur » n'existe pas en français.

2. Vrai ou faux ?

- a) Application et demande d'emploi sont synonymes.
 b) Définitivement veut dire « sans aucun doute, certainement ».
 c) On se présente au travail, on ne s'y rapporte pas.
 d) Opérer veut dire « gérer, exploiter, diriger, administrer ».
 e) En marge de signifie relativement à, en rapport avec.

Réponse. a) Faux : utilisé dans ce sens, application est un anglicisme. b) Faux : il est synonyme de pour de bon, pour toujours. c) Vrai. d) Faux : utilisé dans ce sens, c'est un anglicisme. Il signifie effectuer une opération, réaliser, produire un effet. e) Faux : utilisé dans ce sens, c'est un anglicisme. Cette expression signifie à côté de.

3. Lequel ou lesquels des mots suivants ne prend ou ne prennent pas de s au pluriel ?

Embargo, opium, quota, kebab, post-scriptum, solarium, krach, bigorneau, nirvana, yo-yo, lumbago, quorum.

Réponse. Seuls post-scriptum et yo-yo sont invariables. Bigorneau ne prend pas de s mais un x, bien sûr.

Robert Boucher



Bienvenue

Près de 500 employé-es œuvrant au sein de 11 entreprises ou institutions viennent de fonder ou de voir reconnaître leur syndicat CSN au cours des deux dernières semaines.

Concordia

La concorde règne vraiment entre les employés de l'Université Concordia de Montréal quand vient le temps de choisir l'organisation qui les représentera. Deux nouveaux groupes de salarié-es de l'université viennent d'adhérer à des syndicats CSN, tout comme l'ont déjà fait auparavant cinq autres groupes. Cette fois-ci, c'est au tour des 35 employé-es de soutien du campus Loyola et de 65 de leurs camarades du campus Sir George Williams de se syndiquer à la CSN.

Goulet et Fils

À Saint-Joseph-de-Beauce, les 90 salariés de Goulet & Fils/Bois Gous ont fait appel à la CSN pour améliorer leurs conditions de travail et négocier une première convention collective. Membres d'un syndicat indépendant depuis 1988, ils n'avaient toujours pas réussi à si-

gner un premier contrat de travail ! On les comprendra donc de se tourner vers notre centrale syndicale. L'entreprise est spécialisée dans les cadres de porte et les moules de bois.

Expocité

À Québec, les 25 préposé-es au stationnement d'Expocité, situé sur le boulevard Hamel, ont choisi la CSN. Ils ont quitté le SCFP-FTQ.

Carrefour

Jeunesse-Emploi

Fortement sensibilisés au phénomène de la précarité d'emploi que vivent de nombreux jeunes, les cinq employé-es du Carrefour Jeunesse-Emploi de Chutes-Chaudière, à Saint-Romuald, ont décidé de protéger leur boulot. Ils ont rejoint leurs camarades de deux centres Carrefour Jeunesse-Emploi situés dans la Capitale nationale et dans Chauveau, qui font déjà partie de syndicats CSN.

Scierie Saint-Hilarion

Au nombre de six, les préposé-es de l'entretien ménager de la Scierie de Saint-Hilarion (Produits Forestiers Donohue) ont fait le saut avec la CSN. En effet, l'Association des employé-es de Léo Cauchon (FTPF-CSN), qui représente déjà les 55 ouvriers et opérateurs de la scierie, a déposé une requête pour être leur porte-parole.

Accrédités

Le ministère du Travail a accrédité le syndicat CSN des 60 travailleurs de **Les Industries Falmeac**, à Alma. L'usine se spécialise dans la fabrication de structures d'acier.

À Saint-Georges-de-Beauce, le syndicat des 100 employé-es de **Bois Kennebec** a aussi eu la confirmation qu'il fait partie de la CSN.

À Saint-François-Xavier-de-Brompton, dans l'Estrie, le syndicat des 60 travailleurs de **Robert & Robert, division spectral (CSN)** a été accrédité. Tout comme celui des 23 employé-es de la **Scierie Valcourt**.

À Sherbrooke, les 10 salarié-es de la **Sablère Champagne** n'auront pas besoin d'attendre l'an 2000 pour sabler le divin nectar puisque leur certificat CSN vient d'être accrédité.

M.C.

Michel Crête

Québec

Les infirmières auxiliaires de Christ-Roi restent à la CSN

À l'occasion d'un vote à scrutin secret, les infirmières auxiliaires de la Résidence Christ-Roi, à Québec, ont préféré la CSN à la FIIAQ, une fédération indépendante. Le 27 octobre, 70 pour cent d'entre elles ont dit vouloir toujours faire partie du syndicat général affilié à la CSN. Fait révélateur de la vivacité syndicale, c'est à l'unanimité que les 60 infirmières auxiliaires con-

cernées se sont rendues voter. « Elles ont choisi la CSN parce qu'elles savent que c'est en étant tous ensemble qu'on est plus forts, et non pas en étant isolés », a expliqué une porte-parole syndicale.

Service de syndicalisation
de la CSN

1 800 947-6177

**16^e campagne
des paniers de
Noël de la CSN**

**C'est Noël
pour tout
le monde !**

En participant financièrement à la 16^e édition de la campagne de paniers de Noël de la CSN, vous contribuez à soutenir les 333 travailleuses et travailleurs en conflit durant la période des Fêtes. Sur le thème *C'est Noël pour tout le monde !*, notre campagne consiste à recueillir des fonds qui viendront s'ajouter aux prestations régulières du Fonds de défense professionnelle (FDP) des membres des 10 syndicats suivants en grève ou en lock-out : Magasin Coop Havre-aux-Maisons, Métro-Richelieu Témiscaming, Caisse populaire de Forestville, Alimentation Mont-Joli, Garages de Rimouski, Employé-es de bureau de Rimouski (aéroport), IGA-Sobey's de Saint-Hyacinthe, Mométal à Longueuil, Municipalité de Saint-Barnabé et la Garderie Petite Nation dans l'Outaouais.

**Mode de
contribution
volontaire**

- 1 - Syndicat de moins de 100 membres : 50 \$.
- 2 - 50 \$ additionnels par tranche de 100 membres.

Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, au compte Solidarité paniers de Noël, transit 92279, folio 11862. **M.C.**

Santé-sécurité

Graves lacunes

Utilisant l'industrie de l'environnement, secteur où les travailleurs effectuent le nettoyage industriel et la manipulation de matières dangereuses, la CSN a voulu démontrer les lacunes graves qui subsistent en matière de prévention sur les lieux de travail, lors d'une conférence de presse, le 28 octobre. « Nous lançons un appel pressant à la ministre du Travail, Diane Lemieux, de qui relève l'adminis-

tration de la CSST, pour qu'elle entende le cri des travailleurs qui risquent quotidiennement leur vie sans avoir accès à tous les programmes de santé et de sécurité au travail », a déclaré François Juneau, secrétaire général de la FEESP-CSN. Un vidéo percutant sur la nature du travail des opérateurs de haute pression en espace clos a été présenté à cette occasion.

H.G.

Dans l'ordre habituel, Marc Laviolette, François Juneau et des membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'environnement (CSN), Jean-Éric Dion, Robert Dugré et Daniel Beaulieu.



Photo : Alain Chagnon

Cégep de La Pocatière

Porte ouverte à l'arbitraire

C'est une bien mauvaise idée que le patron du Cégep de La Pocatière a eue de suspendre deux membres du syndicat des employé-es de soutien, dont la présidente, la journée même où le collège tenait une journée porte ouverte, le 5 novembre. Choqués par cette décision, les employé-es de soutien CSN ont protesté en dressant un piquetage symbolique et en distribuant des tracts à la population

pour dénoncer le mauvais climat de travail qui règne au cégep. La présidente du syndicat avait été suspendue pour avoir pris une journée de libération syndicale afin de préparer un arbitrage avec le conseiller syndical et une employée qui avait déposé un grief. La direction a prétexté qu'elles ne l'avaient pas avisée avant de prendre leur libération, ce qu'elles avaient pourtant fait.

J.R.

Montréal

L'Hôtel-Dieu ne doit pas fermer

Après l'étude du projet de réorganisation du CHUM, présenté par la direction, l'intersyndical CSN estime qu'il aurait pour effet de mener à la fermeture de l'Hôtel-Dieu. Ce plan ferait de l'Hôtel-Dieu un hôpital à

vocation particulière. Avec une liste d'attente de 8647 personnes, le CHUM ne peut prétendre bien desservir la population en minimisant le rôle de l'un ou l'autre des trois hôpitaux qui le composent.

R.B.



Photo : Alain Chagnon

En MASSE

Quelque 800 personnes ont participé à l'assemblée des sans-emploi, le 6 novembre dernier, à Montréal. La moitié provenait d'une vingtaine de villes à l'extérieur de la région montréalaise. Une manifestation a suivi le spectacle alors que les chômeuses et les chômeurs se sont rendus devant le Complexe Guy-Favreau pour réclamer une amélioration de la couverture du régime d'assurance-emploi. Ce rassemblement était organisé par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), nouvellement créé.

Luc L.

Près d'une centaine d'emplois maintenus

Fondation investit 1,1 million \$ dans Signotech

Fondation a investi le mois dernier 1,1 million de dollars dans Signotech, une entreprise montréalaise qui fabrique des panneaux de signalisation routière et assure la gestion de la circulation sur les chantiers de construction du réseau routier. Cet injection permettra à Signotech de répondre à un nombre accru de con-

tracts et de maintenir une trentaine de postes réguliers pouvant atteindre la centaine d'emplois en période de pointe.

Signotech occupe actuellement 35 pour cent du marché québécois en matière de signalisation routière et offre également des produits innovateurs dont la station météo routière, qui permet de prévoir trois heures à l'avance le point de congélation sur la route, augmentant ainsi la sécurité des automobilistes.



L'investissement de Fondation permet de maintenir près d'une centaine d'emplois à Montréal. Photo : Alain Chagnon

S.L.

De la belle visite

Lucie Laurin

Pendant cinq jours, du 3 au 7 novembre, l'édifice de la CSN, à Montréal, a vu défiler quelque quarante déléguées provenant de tous les continents et une vingtaine de déléguées du Québec, venues assister à une rencontre du comité de liaison international et du comité de coordination québécois de la Marche mondiale des femmes.

Traçant, en français, en anglais ou en espagnol, un portrait régional pour le bénéfice de toutes, les participantes ont fait apparaître une riche diversité émanant à la fois de leur culture, de leurs pratiques syndicales et de leurs moyens.

L'objectif de la marche est commun : agir contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Mais dans chaque pays, la forme, décidée par les groupes participants, reflétera les luttes et les préoccupations locales du mouvement des femmes. Les activités débiteront le 8 mars par un lancement simultané à Montréal, Genève, New York et une ville africaine encore à déterminer. Le 15 octobre, à Washington, des déléguées américaines, accompagnées de représentantes internationales, se rassembleront devant l'édifice de la Banque mondiale et celui du Fonds monétaire international. La Marche mondiale des femmes prendra fin le 17 octobre avec un rassemblement mondial devant l'édifice des Nations unies, à New York, où des déléguées déposeront les millions de cartes et de pétitions recueillies en appui aux revendications des femmes. Les représentantes des femmes espèrent rencontrer le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.



Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN responsable de la condition féminine, Marie-France Benoit, conseillère syndicale à la condition féminine, et Denise Trudeau, présidente du Comité national de la condition féminine.

Le Comité exécutif de la CSN a souhaité la bienvenue aux organisatrices du projet, « *celles qui travaillent inlassablement à donner forme à une aventure grandiose défiant les règles traditionnelles et protocolaires et interpellant les décideurs des grandes organisations internationales. La CSN est complice et partie prenante à cette marche* », a assuré le président Marc Laviolette.

